



VOLET B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rég.
Mon.
be

17118382

Déposé / Recu le

03 AOÛT 2017

au greffe du Tribunal de commerce

N° d'entreprise : 511.967.087

Dénomination

(en entier) : **Fête des Solidarités**(en abrégé) : **F.D.S.**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Saint-Jean, 32-38 à 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Délégation de compétence - Nomination d'un commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2017 :

"L'ASBL Fête des Solidarités a l'obligation légale en vertu de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations de se doter d'un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

L'Assemblée générale ayant pris connaissance des documents, décide à l'unanimité de nommer PwC Réviseurs d'entreprises, Société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, B.C.E. 0429.501.944, dont le siège social est situé Woluwe Garden, Woluwedal 18 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe représentée par M. Patrick Cammarata comme commissaire pour les exercices comptables 2017-2018-2019."

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 6 juin 2017:

"Les membres du Conseil d'Administration valident la possibilité pour un seul administrateur d'engager par sa signature, l'ASBL « Fête des Solidarités » entre le 15 juillet et le 15 août 2017."

Président

Pour extrait conforme,

Jean-Pascal LABILLE,

Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/08/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature